

**SOCIÉTÉ CIVILE ET CONSTRUCTION MAGHRÉBINE
OU LES LIMITES D'UNE INTÉGRATION PAR LA BASE**

Mme Filali Fatima Zohra

Université d'Alger

INTRODUCTION:

L'Union du Maghreb Arabe (UMA) est née officiellement le 17 février 1989 à Marrakech mais pour les Algériens ,autorités et médias ,sa véritable date de naissance est le 10 juin 1988 à Zéralda en marge du sommet arabe d'Alger .Cette controverse qui dure depuis vingt ans est certes, anecdotique mais elle en dit long sur les incompréhensions entre les deux capitales et sur un état d'esprit fait de rivalités , d'intérêts étroits et de recherche du leadership régional Aujourd'hui la crise de confiance est profonde entre les deux Etats et par effet de contagion elle essaime et contamine les autres pays du Maghreb et les institutions communautaires .

Le rappel de cette querelle originelle permet de souligner l'inanité du volontarisme en politique. Contrairement à la croyance répandue la création d l'UMA n'a ni "forcer le destin" ni transcender les difficultés objectives. En 2009 qu'est -il advenu de cette institution aux ambitions unitaires ? Le mythe qui a bercé des générations de maghrébins au 20^{ème} siècle a-t-il une chance de devenir un jour réalité ? Il est difficile de répondre par l'affirmative à ces interrogations au vu de l'état de léthargie dans lequel se trouve l'UMA. Les réunions périodiques de certaines institutions communautaires, en particulier les commissions ministérielles et les comités sectoriels, ont pour seul mérite le maintien sous respiration artificielle un organisme en état comateux.

Dire ceci ne participe pas du pessimisme ambiant ; il sert à relayer la perception d'une large frange des sociétés maghrébines qui depuis vingt ans comptabilise les occasions perdues et le manque à gagner. Les officiels (tous corps et niveaux confondus), au contraire, se contentant du minimum tentent de justifier la situation par le pragmatisme et " l'approche par étapes". Ils mettent en exergue le travail technique réalisé dans différents secteurs et répètent que l'Europe, modèle d'intégration réussie, a nécessité plusieurs décennies avant d'aboutir à l'unification actuelle.

L UMA est en panne, ceci est une évidence, toutefois les raisons explicatives de cette panne ne font pas l'unanimité ; elles diffèrent d'un locuteur à un autre. Pour notre part nous retiendrons les suivantes : en premier lieu les raisons institutionnelles, le traité portant création de l'UMA a concentré les pouvoirs de décision entre les organes politiques (le conseil de la présidence) et a réduit les organes communautaires aux rangs d'organes subalternes dépourvus de toute autorité réelle. Répondant à une question sur l'état de l'UMA, H. Boulares, son secrétaire général, dit au journaliste : " Si vous voulez parler des structures d'une organisation créée en 1989, je vous dirais que ces structures souffrent à la fois de leur propre Constitution de départ qui a stipulé dans l'article 6 du traité de Marrakech que seul le Conseil de la présidence de l'UMA a le droit de prendre des décisions mais des décisions prises à l'unanimité. Comme le Conseil de la présidence ne

s'est pas réuni depuis 1994, ses structures sont ankylosées en quelque sorte⁽¹⁾.

L'absence de consensus au sommet conduit donc, de facto à la paralysie quasi-totale de l'ensemble. Deuxièmement les causes politiques, la diversité des régimes politiques et leurs alliances respectives ainsi que les conflits frontaliers liés à la décolonisation dont celui du Sahara occidental furent jadis évoqués pour justifier le retard enregistré dans la construction du Maghreb. Mais la fin de la guerre froide et les changements d'orientations politiques opérés notamment en Algérie n'ont pas, loin s'en faut, changé la donne. Concernant le conflit du Sahara, véritable abcès de fixation, nous considérons qu'il n'est qu'un facteur parmi d'autres. Mais il est souvent instrumentalisé pour masquer d'autres enjeux et d'autres ambitions.

Il est, en tout cas abusivement exploité pour justifier les retards et échecs du processus d'unification maghrébine. Enfin il y a de raisons économiques qui pour certaines relèvent de la géographie et de l'histoire. Les économies des Etats du Maghreb sont des économies concurrentielles. Elles partagent, notamment, une large gamme de matières premières, de produits agricoles et des produits de la pêche. A ces difficultés de première génération sont venues se greffer des problèmes résultant des politiques économiques nationales établies en fonction de potentialités et de ressources propres à chaque pays pour un développement national sans référence aux nécessités régionales.

La complémentarité, essentielle dans ce cadre, ne dépassa pas le slogan servi dans les conférences. La mise en place de l'Union douanière puis du Marché commun où circuleront librement hommes et marchandises prévus par le traité constitutif à l'horizon 2010 est toujours à l'état de projet.

Si la construction maghrébine stagne, le monde par contre avance en se transformant. La fin de la guerre froide a accéléré la mondialisation ; Nous vivons désormais dans un monde globalisé où l'ouverture des échanges à l'échelle planétaire est une réalité qui s'impose à tous et où la compétitivité s'exerce entre régions et regroupements régionaux et non plus entre Etats nationaux. Dans cette optique, l'intégration maghrébine devient une nécessité et un enjeu dictés par la survie économique et par conséquent politique des peuples de la région et non un choix laissé à l'appréciation des dirigeants. Mais ces derniers restent imperméables à toutes les sollicitations émanant aussi bien de l'intérieur (mouvement associatif et forces politiques des principaux Etats) que de l'extérieur (les grandes puissances et les organisations internationales⁽²⁾).

Alors que faire ? Est – il possible de penser l'intégration autrement ? On rappelle que jusqu'à présent le projet maghrébin fut du ressort exclusif des Etats .C'est une intégration par "le haut" décidée et menée par les politiques. La lenteur de cette voie donne –t– elle du crédit à l'option

Maghreb des peuples ? peut- on envisager une construction“ d'en bas “ c'est-à-dire à travers une démarche citoyenne qui verrait la société civile (le mouvement associatif ,les organisations non gouvernementales , les agents économiques et les élites intellectuelles) s'investir et constituer une alternative crédible ?

Des initiatives existent mais elles sont minoritaires et peu connues .Peut-on évaluer leur poids et leur impact sur le processus ? Et enfin peuvent-elles être envisagées comme des forces d'accompagnement et/ou de substitution aux mécanismes actuels ?

Cette problématique posée, il faut préciser la terminologie usitée (société civile et société civile maghrébine). La tâche n'est guère aisée parce que victime de son succès ou d'un effet de mode le concept de société civile est un des concepts les plus galvaudés actuellement. Il souffre d'une imprécision terminologique et d'une confusion politique. Pour y voir plus clair, nous allons procéder par étapes : Définir la société civile puis tenter une typologie de la société civile au Maghreb et enfin voir dans quelle mesure et sous quelles conditions elle peut aider à l'intégration maghrébine

1 - EVOLUTION DU CONCEPT DE SOCIÉTÉ:

Commençons par ce que Z. Laidi nomme le voyage conceptuel de la société civile⁽³⁾. La société civile est considérée de nos jours comme une notion moderne même si comme toutes les idées politiques on retrouve ses origines chez les Grecs. Aristote la définit comme la sphère extérieure par opposition à la sphère privée, l'oikos. Ce qui distingue les deux espaces c'est la différence du rapport à l'autorité. Dans la sphère privée le rapport est vertical alors qu'il est horizontal et contractuel entre hommes libres dans la seconde. Deux idées importantes se dégagent de cette définition : l'existence d'une sphère publique différente de la sphère privée, qui échappe à l'autorité verticale et l'apparition du concept de contractualisation des relations sociales.

Concernant l'époque moderne et malgré des nuances dans les approches toutes les définitions théoriques et les analyses des pratiques des sociétés civiles font appel à deux types de référents historiques et normatifs. Le premier désigne un ensemble d'institutions non gouvernementales, au sens d'expression pacifique des différences et des désaccords dans le cadre d'un Etat de droit. Il postule une relation fonctionnelle entre la société civile et l'Etat, le consentement des individus et leur adhésion volontaire à un contrat social. Le second participe directement du renouveau de la notion au 20^{ème} siècle. Il envisage la société civile dans un rapport dualiste avec l'Etat autoritaire. La société civile s'autonomise de l'Etat et devient le vecteur d'un projet alternatif dont l'objectif est la mise en cause de l'ordre politique autoritaire⁽⁴⁾.

Le premier de ces référents s'inscrit dans la tradition théorique occidentale qui depuis le 17^{ème} siècle analyse la société civile. On rappelle

que cette notion, abondamment étudiée et néanmoins à géométrie variable, elle oscille entre plusieurs acceptions plus ou moins proches. Les uns mettent l'accent sur sa relation à l'Etat alors que d'autres, récusant cette dualité Etat –société civile, insistent sur la différence et les relations entre cette dernière, sphère d'interactions sociales, avec la société politique et la société économique. Un troisième courant plus globalisant insistent sur la dimension systémique de la société civile⁽⁵⁾.

Les premiers penseurs modernes ne faisaient aucune distinction entre la société civile et l'Etat. Ils considéraient celle-ci comme le lieu du règlement des différends dans le cadre de l'Etat.

Pour Hobbes, la société civile est le dépassement de l'état de nature par le contrat social. Or l'Etat, pour l'auteur du Léviathan, n'est autre chose que l'émanation politique de ce contrat noué par les individus pour sortir de la guerre de tous contre tous et entrer dans la civilité. Cette non distinction entre la société civile et l'Etat est aussi présente chez Locke, avec cette nuance près qu'il considère la société civile comme la condition de la préservation de la propriété.

Il faut attendre le 19^{ème} siècle et Hegel pour voir s'opérer une différenciation entre les deux notions. Hegel définit joliment la société civile "comme l'accomplissement du monde moderne, le territoire de médiation où peuvent s'exprimer librement toutes les particularités, tous les talents, tout accident de naissance ou de fortune ...et où des vagues passionnelles soufflent vers l'avant régulées uniquement par la raison étincelant à travers elles"⁽⁶⁾. C'est le domaine intermédiaire entre l'Etat et la famille. Il distingue la société civile de l'Etat mais ne les conçoit pas séparément : la société civile est pour lui autonome par rapport à l'Etat mais en même temps dépendante de lui. La société civile serait dans cette perspective le contenu éthique de l'Etat. Elle devient ainsi la sphère où se développe la subjectivité propre des individus.

C'est le lieu où l'individu devient une personne publique là où il est capable de réconcilier l'universel et le particulier à travers son appartenance concomitante à plusieurs institutions. Cette définition intègre l'économie. Elle sera reprise plus tard par Marx puis Engels qui verront dans la société civile "le théâtre de l'histoire"⁽⁷⁾.

La doctrine contemporaine, malgré des nuances, reste attachée à cette vision hégélienne marquant l'autonomie et la dépendance. J-L. Quermonne définit la société civile comme : "L'ensemble des rapports interindividuels, des structures familiales, sociales, économiques, culturelles, religieuses, qui se déploient dans une société donnée, en dehors du cadre et de l'intervention directe de l'Etat."⁽⁸⁾ De manière plus détaillée J. Leca fait observer que :

“La société civile n'est pas, ou pas seulement ni fondamentalement, un ensemble de groupes ou d'organes, mais un processus ou une forme d'organisation qui fait du régime politique le lieu légitime du social. Celui-ci y est politiquement construit comme une constellation d'intérêts dont le compromis et la coexistence deviennent une affaire publique comme la substance même de groupes sociaux devient une affaire d'État et les affaires d'État les affaires de tous. Pour autant, les « secteurs » sociaux construits par (la relation à) l'État ne sont pas tous soumis à la pesante tyrannie du gouvernement comme secteurs d'activité spécialisée dotée d'un personnel propre“(9) Autrement dit La société civile est une distinction analytique qui permet de repérer un espace public délimité par trois côtés. D'une part l'Etat et ses institutions, dont les partis politiques, d'autre part les marchés et les entreprises et enfin l'individu et la famille. Dans cet espace, les acteurs collectifs relaient et négocient les demandes sociétales auprès de l'Etat et des secteurs économiques.

Pour le deuxième référent la société civile est lieu de résistance et alternative face à un ordre politique autoritaire. Il puise son origine dans la même tradition que le précédent mais de façon plus sélective. Son principal inspirateur est le philosophe écossais A. Fergusson à qui fut emprunté “ l'idée d'une société civilisée animée par le sentiment moral et la vertu des citoyens faisant pièce au despotisme, régime dans le cadre duquel les individus accomplissent leurs devoirs sous la seule emprise de la crainte“(10).

F.H. Cardoso qui fut plus tard président du Brésil est le premier, pour l'Amérique latine, à utiliser avec cette acception le vocable de société civile. Celle-ci fut reprise(11), par Les initiateurs de la charte 77 en Tchécoslovaquie et les dirigeants du mouvement Solidarnosc en Pologne comme cadre normatif et lieu concret de leur lutte contre les régimes totalitaires d'Europe de l'Est. Quoiqu'il en soit, s'agissant de la relation société civile et démocratisation les avis sont nuancés entre doute et satisfaction mesurée. Pour certains (12) la société civile est insuffisante au regard de la démocratisation parce que celle-ci exige le passage à la politique, politisation dont les ressorts excèdent les seules potentialités de la société civile. Pour d'autres plus réservés comme L. Diamond il y aurait une distinction entre la phase initiale de la transition où le rôle de la société civile ne serait pas décisif et le stade de la construction et de la consolidation démocratiques où sa contribution serait importante(13).

Au regard de notre thème de réflexion, la question importante est la suivante : Une société civile autonome peut-elle se suffire à elle-même et agir en dehors et contre l'Etat ? Z. Laidi répond “ La société civile est une sphère autonome constituée en dehors de l'Etat et du marché, pour influencer, infléchir ou contrarier des choix collectifs nationaux ou globaux ...le fait inédit c'est la reconnaissance des défaillances sociétales dont la

solution ne passe ni par l'action mécanique du marché ni par le recours automatique à l'Etat mais par de procédures tierces mobilisant Etat et marché, tout en refusant de réduire les enjeux à un arbitrage entre les deux⁽¹⁴⁾.

Dans un essai consacré aux nouvelles formes de la démocratie contemporaine, le politologue Jean-François Thuot résume parfaitement cette ambivalente dualité : " L'État subsidiaire est guidé à la fois par un devoir de non-ingérence, au nom de l'autonomie de la société civile, et par un devoir d'ingérence au nom d'un ordre social juste."⁽¹⁵⁾ Deux autres éléments importants de la transition démocratiques en rapport avec la société civile, qui méritent qu'on s'y arrête sont d'une part sa sphère d'intervention et d'autre part l'interconnectivité entre sociétés civiles. Comme vu précédemment, le concept de société civile a été utile pour lutter contre des régimes liberticides aussi bien en Amérique latine qu'en Europe centrale et orientale. Les opposants ont, dans les deux cas, abouti à l'impossibilité d'un renversement de régime par " le sommet " mais qu'il fallait agir pour un changement de la société. A. Michnich⁽¹⁶⁾ écrivait en 1978 que les tentatives visant à apporter le changement "du haut" (comme en Hongrie en 1956 ou en Tchécoslovaquie en 1968) avaient échoué et que la seule stratégie possible était un changement " par en bas ", une transformation des relations entre l'Etat et la société.

Ce faisant, à côté de l'autonomie et de l'organisation civique, la société acquiert l'interconnectivité⁽¹⁷⁾ entre "Ilots d'engagements civiques " Ceci grâce à deux éléments : le soutien des sympathisants à l'étranger et la législation internationale relative aux droits de l'homme utilisée comme moyen de pression.

Cette piste de recherche nous paraît intéressante s'agissant de la construction maghrébine, même si le concept de société civile globalisée ou globale suscite des réticences. On a même parlé de " bizarrerie " ⁽¹⁸⁾. L'intrusion de l'externe (appui politique et mobilisation d'aide matérielle) est une donnée liée à la globalisation .L'aspect transnational de la société civile fut négligé pendant une longue période. Il ne revient au devant de la scène qu'avec l'avènement de la mondialisation et l'émergence des réseaux transnationaux d'activistes, militant dans l'humanitaire, pour la préservation de la planète ou dans le mouvement altermondialiste pour la justice sociale mondiale. Ce type de liens à caractère transnational entre groupes non étatiques des pays du Maghreb soutenu par des organismes internationaux et des forces économiques(marché) peut -il booster la naissance d'une société civile maghrébine initiatrice d'un projet alternatif . A défaut d'accréditer l'idée d'une participation de la société civile au regard d'un processus de transition démocratique qui marque le pas, peut- elle au moins être le catalyseur, le fer de lance dans un processus unitaire ?

2 - SOCIÉTÉ CIVILE AU MAGHREB

Epistémologiquement la société civile est considérée comme un concept universel qualifiée de façon différente selon les cultures dont l'égalité légitimité est combinée à leur radicale diversité voire à leur incommensurabilité⁽¹⁹⁾. Cette assertion fait polémique. Certains acteurs et analystes récuse l'existence de société civile autonome dans l'ère arabo-islamique

A ce niveau de l'analyse, un rappel historique et une précision sémantique s'imposent

Historiquement, dans les sociétés arabo musulmanes le lien étroit entre le politique et le religieux exclut toute velléité de constitution d'un espace autonome "La notion de société civile dans le contexte maghrébin est conçue avant tout comme un vecteur d'intégration dans la configuration universelle postulée par l'islam "⁽²⁰⁾. Cette imbrication des sphères politique et religieuse remet en cause directement le principe d'autonomie, fondement de la conception moderne de la société civile. Cependant l'influence de la pensée occidentale, notamment pendant la période coloniale, a remis en cause cet ordre et a permis aux sociétés maghrébines, à travers leurs élites de se familiariser avec une certaine forme de "civilité".

En réalité, ce n'est qu'à la fin des années 1980 qu'on assiste à l'éveil d'un esprit contestataire contre la main mise de l'Etat sur la société. Cette prise de distance du champ civil par rapport au champ politique a profité du mouvement de libéralisme politique et économique qui a soufflé sur la planète après la chute du mur de Berlin et de l'émergence d'une classe moyenne maghrébine de plus en plus nombreuse et "visible"

Sémantiquement nous devons distinguer entre société civile dans l'ère arabo musulmane et société civile islamique. A celle-ci trop restrictive et idéologiquement marquée nous préférons la première plus inclusive. Dans le contexte maghrébin la société civile comprend à la fois les organisations à base religieuse et le militantisme associatif se réclamant expressément de l'idéologie islamiste soutenu (mais épaulant à son tour) par les formations politiques de cette obédience. Elle intègre aussi les organisations dites laïques qui militent pour la démocratie et les droits humains dans le cadre de l'Etat de droit et qui souvent s'opposent frontalement à ce courant idéologique dont elles réclament l'exclusion de la société civile car menaçant précisément pour celle-ci.

Analysant justement le concept de « société civile islamique » J. Leca constate le décalage normatif et empirique entre l'Islam classique et l'Islam radical d'aujourd'hui. Il fustige tous ceux qui voient dans l'islamisme radical contemporain la présence du monde moderne comme si précise t -il cela suffisait en soi à en faire une idéologie de la société civile⁽²¹⁾. Il soutient l'impossible assimilation entre les deux concepts. " La société civile islamique " est, en réalité, un concept différent de celui de la

société civile, tout espace politique interne exprimant la résistance de groupes à leur domestication par l'État n'est « société civile » que s'il est en symbiose avec un État représentatif légitimement souverain (et non en symbiose clientéliste avec des gouvernants non légitimes, sinon comme patrons dispensateurs de services privés). On ne se lassera jamais de répéter qu'une société sans État n'est pas plus une société civile qu'une société face à (ou contre) l'État ⁽²²⁾. Poussant cette logique jusqu'au bout, il démontre l'inadéquation du paradigme de la société civile bourgeoise aux sociétés civiles arabes «réelles» ⁽²³⁾.

Cette approche met l'accent sur le caractère séculier de la société civile qui, par essence, est reliée à des citoyens aux besoins, intérêts et réseaux d'appartenance multiples et diversifiés, qui s'exprime dans le cadre d'un Etat- territoire. Contrairement à la société civile islamique qui s'adresse à la communauté des croyants rattachée à la "Oumma" même si, par nécessité opérationnelle, plus que par conviction intime, ses leaders adaptent leurs discours aux circonstances et inscrivent leur action dans un ancrage plutôt étatique ⁽²⁴⁾.

Pour sa part S.M Sayid évoque, le caractère hiérarchique et autoritaire des rapports sociaux dominants dans le Monde arabe, pour expliquer l'impossible émergence d'une société civile autonome. Les organisations de la société civile, toutes tendances et tous domaines de militantisme confondus, souffrent de l'absence du règlement pacifique des conflits dans la culture politique arabe, entraînant divisions et paralysie. Profitant de cette situation l'Etat s'immisce dans leurs querelles et généralement les assujettit à sa logique et ses demandes ⁽²⁵⁾.

Les conditions sociales, économiques et politiques servent d'argumentaire à ceux qui doutent de l'existence d'une société civile dans les pays du Sud ⁽²⁶⁾. D'autres au contraire récusent cette vision "étriquée" et "ethnocentriste" et soutiennent l'idée d'une société civile différente du modèle originel et plutôt à caractère pratique.

Explorant "les modes populaires d'actions politiques", représentés par les grèves sauvages, les révolutions populaires, l'économie informelle et les "communautés théocratiques nées hors d'Etat" J.F. Bayard conclut à la "détotalisation" de l'Etat et son corollaire la naissance d'une "autre forme" de société civile en Afrique ⁽²⁷⁾. Abondant dans le même sens, R. Otayek a montré que la vision d'un Etat qui absorbe la société est totalement erronée et peu convaincante au regard d'une part des capacités d'auto organisation des sociétés et des dynamiques de fond qui les travaillent, qui leur permettent de tenir l'Etat à distance. D'autre part, de la nature de l'Etat dans les pays en développement, Etat qui malgré un autoritarisme apparent n'a pas les ressources idéologiques, politiques, administratives et même répressives pour asseoir son hégémonie totale sur la société ⁽²⁸⁾.

S'inspirant de ces conclusions, Ben Néfissa affirme que les sociétés civiles arabes existent, même si elles ne possèdent pas toutes les caractéristiques de la société civile modèle « Par société civile, on entend les capacités auto organisatrices des différents groupes sociaux autour d'intérêts collectifs communs, en vue de les défendre aussi bien vis-à-vis des pouvoirs publics que d'autres groupes sociaux, ayant des intérêts divergents. » ⁽²⁹⁾.

Cette analyse d'une société civile échappant de facto au contrôle de l'Etat est intellectuellement séduisante. Elle pourrait être étendue aux Etats du Maghreb dont l'économie officielle est sérieusement concurrencée par le secteur parallèle et dont les zones de pauvreté et de marginalisation rurales et urbaines mettent à nu les défaillances de l'Etat. En outre, en dépit d'un Etat fort et patrimonial qui laisse peu de place à une autre légitimité que la sienne et qui entretient délibérément une confusion entre les sphères politiques et sociétale, la société civile tente de prendre forme au Maghreb et de s'affranchir progressivement de la tutelle trop pesante du politique.

Ce courant de pensée concentre l'analyse sur les usages de la société civile dans les pays maghrébins. Il analyse les sociétés civiles "réelles" ⁽³⁰⁾. Ces partisans s'intéressent au fonctionnement du tissu associatif, à sa prégnance sur la société et non à son rapport à l'Etat. Prenant acte de la réalité socio politique maghrébine et réfutant la thèse mécaniste d'une société civile unifiée et valable pour tous, ils s'attardent sur la description et la recension (caractéristiques, modes de fonctionnement et nombre) de la société civile au Maghreb. Sans toutefois, pour autant, pouvoir corréler densification et efficacité ⁽³¹⁾. Ainsi à la fois citoyens et consommateurs, les acteurs organisés des sociétés civiles recouvrent une réalité hétérogène, traversée de courants contradictoires voire conflictuels. Les associations de droits de l'homme, féministes, religieuses, de consommateurs, les ONG, les syndicats, les organisations professionnelles animent l'espace public et y structurent de plus en plus les débats collectifs. Avec toutefois une réserve, l'écrasante majorité de ces organisations est "para - administrative" par opposition à certaines "associations de plaidoyer" (advocacy NGO's). Celles-ci calquées sur leurs consœurs occidentales sont les plus visibles car les plus connues et médiatisées à l'étranger ; mais ce ne sont ni les plus nombreuses, ni les plus représentatives ni les plus efficaces sur le terrain.

Au terme de cet itinéraire théorique, que retenir ? La société civile au Maghreb (ou ce qu'on a pris l'habitude de nommer ainsi) ne cadre pas tout à fait avec le concept modèle forgé durant les trois derniers siècles par les philosophes et penseurs occidentaux. Elle enregistre un déficit d'autonomie par rapport à l'ordre politique. Loin d'être exclusives l'une de l'autre, la société politique et la société civile s'interpénètrent. La grande majorité de ses représentants (associations, ligues, syndicats ...) souffrent d'une trop grande

proximité avec l'Etat qui conjugue agréments et financements avec docilité. Dans des régimes à "démocratie de façade", à la recherche de respectabilité démocratique internationale, le tissu associatif a globalement intériorisé les lignes rouges à ne pas dépasser. Dans cet espace de liberté "tolérée" activent des milliers d'organisations aux objectifs variés, qui ont tissés des liens au niveau national, régional et mondial dont certaines se sont fixées comme plateforme d'action la réalisation d'un Maghreb unifié.

Apports et limites de la société civile à la construction maghrébine

Avant de voir de plus près l'action de la société civile, dont le concours est sollicité de toutes parts ⁽³²⁾, pour faire bouger les lignes de front de la construction maghrébine et afin de rendre justice (tout en montrant ses limites) à l'action, parfois, ingrate de centaines d'institutionnels rattachés à l'UMA, il y a lieu de rappeler avec H. Boulares, qu'en dehors de l'UMA politique qui est effectivement paralysée depuis 1994; Les UMA sectorielles touchant aux questions pratiques ou ponctuelles fonctionnent et seraient mêmes efficaces. Il existe dit-il "une UMA des banques, une UMA des assurances, une UMA des médecins, une UMA des chefs d'entreprises, une UMA des chemins de fer ... Donc plusieurs secteurs et activités avancent ... Par exemple, lorsqu'il s'agit de lutter contre l'avancée des sauterelles, de la désertification, de résoudre des problèmes vétérinaires transfrontaliers, de déterminer les aquifères transfrontaliers et la manière de les résoudre, de télécommunications, de transport aérien, c'est-à-dire les problèmes pressants ou qui peuvent être résolus au niveau des ministères, alors il n'y a aucun obstacle"⁽³³⁾. Mais à notre sens et sauf à vouloir se contenter du peu (et sans négliger les activités touchant à la quotidienneté des citoyens), il nous semble que l'UMA à sa création, avait d'autres perspectives et d'autres ambitions⁽³⁴⁾. Limiter son rôle à des considérations techniques, c'est ignorer les défis auxquelles elle doit faire face en ce siècle des regroupements régionaux.

Revenons à la société civile pour noter que de façon générale, elle est de création récente, son assise sociale est faible, elle est démunie de moyens (pour certaines du moins) et enfin elle reste dépendante des pouvoirs publics avec qui elle est en rapport de clientélisme. Mais la vraie question tourne autour de la capacité des associations qui la composent à se donner et à remplir des objectifs d'intérêt collectif. On touche là le problème majeur auquel se heurte toute analyse de la société civile, à savoir l'identification des ONG réellement créatrices de lien social, attachées à la réalisation d'un bien commun, privilégiant un mode démocratique de fonctionnement interne, et combinant efficacité et représentativité. Or, Il faut en être conscient au regard de la masse croissante d'ONG et autres associations créées au Maghreb dans le sillage des réformes libérales des années 1980,

beaucoup parmi elles, n'ont d'autre vocation que celle de servir les intérêts étroits "d'entrepreneurs du développement", habiles à médiatiser les relations entre populations et bailleurs de fonds nationaux et/ou internationaux. Alors que d'autres profitant de thèmes porteurs s'en saisissent et les détournent au profit d'intérêts privés. Si l'on y ajoute les associations dont l'unique but est de servir de vecteur d'enrichissement ou de constitution de clientèles électorales à des politiciens en mal d'appuis et de légitimité, voire même celles impulsées directement par le pouvoir politique et certains de ses relais locaux pour se fabriquer des sociétés civiles « sur mesure », on mesure la complexité de la tâche.⁽³⁵⁾

Les associations se comptent aujourd'hui par milliers⁽³⁶⁾. En estimer le nombre exact relève de la gageure⁽³⁷⁾. L'éventail est très large, il va des ONG du développement aux organisations professionnelles et aux syndicats ; des associations caritatives à celles qui défendent les droits humains. De même qu'il est très difficile d'en dresser une classification rigoureuse à l'échelle maghrébine étant donné qu'elles recouvrent des structures théoriquement associatives mais d'une extrême variété dans les formes et les objectifs. Toutefois, Nonobstant ces réserves, on peut Grosso modo en distinguer quatre types, en fonction de leur domaine d'intérêt et de leurs adhérents/militants. : -Les associations à vocation économique et sociale, -Les associations de plaidoyer, - Les associations islamiques et - Les associations régionales⁽³⁸⁾.

1- Dans le domaine économique et social : Pour relayer les interventions de l'Etat et pallier la diminution de ses capacités distributives, de nombreuses associations d'économie solidaire, représentant la société civile, ont vu le jour. Elles agissent auprès des populations à qui elles fournissent aide matérielle et assistance technique. Ce sont, majoritairement, des associations de proximité qui prennent en charge les volets social, sanitaire, de la formation et de l'emploi. Leurs secteurs d'intervention vont du forage des puits à l'aide à la construction du logement en zones rurales ; au soutien scolaire, à la prévention sanitaire et l'octroi des micro- crédits pour aider à la résorption du chômage en milieu urbain défavorisé. La plupart sont modestes et souvent démunies financièrement. Certaines arrivent à intégrer des réseaux associatifs internationaux qui les aident et en contre partie s'appuient sur leur connaissance du terrain pour toucher les populations cibles. Elles pratiquent ainsi "la coopération opérationnelle institutionnalisée" avec les agences onusiennes, notamment. L'exemple type est le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) qui est engagé depuis longtemps dans un partenariat actif avec les associations. Leur collaboration porte sur le recensement des réfugiés, organisation et la gestion des camps, aide humanitaire sanitaire ...ect⁽³⁹⁾. De même que le Programme alimentaire mondial (PAM) auquel le mouvement associatif apporte son

aide lors de distribution d'aide alimentaire aux populations touchées par les catastrophes naturelles. Néanmoins il faut relever que comparativement à d'autres régions les ONG maghrébines, sont minoritaires dans ce créneau⁽⁴⁰⁾. Les associations relevant de cette catégorie concentrent leur action sur le local et le national. Concernant la construction maghrébine, ce sont d'autres organisations plus élitistes regroupant des catégories socio professionnelles élevées (hommes d'affaires, entrepreneurs, ingénieurs), qui devant l'inertie étatique, constituent des réseaux maghrébins de réflexion, de concertation et parfois de réalisation.

2 -Le deuxième type englobe "les associations de plaidoyer surnommées ainsi parce qu'elles défendent la démocratie, les droits de l'homme, la condition féminine et la bonne gouvernance...ect Elles interviennent dans des domaines relevant traditionnellement du champ politique où activent autorités publiques, partis politiques et syndicats. De ce fait elles sont plus exposées que celles de la première catégorie aux tracasseries administratives – politiques. Mais parallèlement, comme elles partagent les objectifs et méthodes des grandes ONG internationales de militance morale⁽⁴¹⁾ : Amnesty International, Reporters sans frontières (RSF) et Human Rights Watch (HRW), très influentes, elles bénéficient de leur appui et d'une reconnaissance internationale. Dans les différents Etats du Maghreb, les ONG sus citées agissent soit directement par le biais de représentants locaux soit de façon indirecte grâce à des associations autochtones qui relaient leurs principes et leur action. Leur mode opératoire est varié :campagnes de sensibilisation et de mobilisation de l'opinion publique nationale et internationale à travers les médias (presse écrite et en ligne ,radio ,télévision),pétitions à échelle mondiale ,manifestations de rue ,et parfois poursuites judiciaires devant les cours et tribunaux internationaux .Elles recherchent la mobilisation sociale sur des thèmes précis (ouverture du champ politique, respect des libertés individuelles et collectives, égalité de genres,libération des détenues d' opinion ...) et visent à modifier l'ordre de choses en se positionnant comme des instances critiques d'impulsion et de proposition . La construction maghrébine est prioritaire dans leur agenda. Elle leur permet d'unifier leur action sur des thèmes communs et présenter des plateformes revendicatives solidaires.

Dans cette catégorie, les associations de défense des droits des femmes sont très actives et les plus investies dans le maghrébin. Elles ont créées des fédérations regroupant les associations féministes à travers le Maghreb⁽⁴²⁾. Elles partagent non seulement la même analyse sur les sociétés maghrébines et leur logique discriminante vis-à-vis des femmes mais également les mêmes moyens d'action et de lutte.

3 - Il convient, également, d'accorder toute l'attention qu'elles méritent aux puissantes et dynamiques associations religieuses qui

«travaillent» en profondeur les sociétés maghrébines, Dans les Etats du Maghreb, avec des degrés de permissivité différents entre le Maroc l'Algérie et la Mauritanie d'une part, la Tunisie et la Libye d'autre part, les organisations religieuses s'imposent comme des acteurs majeurs de la société civile. Elles sont leader dans le domaine des services et interviennent dans des secteurs souvent laissés en déshérence par le désengagement de l'Etat : santé, éducation, emploi jeunesse etc. Elles combinent activités caritatives, pratique religieuse et militantisme politique. Leur proximité et/ou affiliation aux mouvements politiques religieux nationaux ou à des internationales islamistes comme le mouvement des Frères musulmans égyptien et leur prosélytisme pour la société islamique des origines les placent aux yeux de certains hors du champ sociétal⁽⁴³⁾. En général ces associations pensent leur action dans le cadre de la Oumma, aussi la construction du Maghreb n'est pas une priorité dans leur agenda actuel eu égard notamment au rapport de force défavorable ; Par ailleurs, le développement du fondamentalisme religieux et son pendant politique l'islamisme intégriste et sa version djihadiste ont contraint ces associations à plus de retenue formelle. Les différents Etats maghrébins surveillant de près leurs activités et leurs financements.

4 -Enfin la quatrième catégorie concerne les associations à caractère régional .Il s'agit principalement des groupes en réseaux⁽⁴⁴⁾. Lassés d'attendre la réalisation de l'union du Maghreb par le haut, des représentants des classes moyennes supérieures (élites économiques sociales et académiques) ont décidé d'agir. Depuis quelques années déjà, profitant du développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication et des opportunités offertes, ils ont investi la toile pour y tisser des réseaux de réflexion sur le devenir du Maghreb en dehors du cadre étatique⁽⁴⁵⁾. Internet joue un rôle majeur dans l'existence de ces groupes. Il permet une grande souplesse pour informer, mobiliser et faire coopérer des sympathisants sur un projet commun. Leur centre d'intérêt étant clair et identifié (la constitution d'un ensemble régional intégré) ,il ne s'agit pas pour eux de remettre en cause l'ordre établi mais d'être une force de proposition et de pression sur les pouvoirs publics Internet permet pour la première fois à des maghrébins de se constituer en groupes en dehors de la tutelle de l'Etat (Etant entendu que les associations de maghrébins formées à l'étranger sont soumises aux lois du pays d'accueil et échappent de ce fait au contrôle des Etats nationaux même si dans une logique internationaliste leurs membres collaborent entre eux). Peu importe la localisation de l'association, seul compte le thème de militance puisque son action est par définition sans frontières. La toile, grâce aux forums de discussion, aux sites, aux e-mails et à la blogosphère maghrébine, permet de déterritorialiser le militantisme en faveur de la construction maghrébine. Une des premières réalisations dans ce

contexte est la naissance le 14 octobre 2008 à El Jadida (Maroc) du Front Social Maghrébin (F S M) qui s'inscrit dans la mobilisation mondiale des mouvements sociaux. Pour ses promoteurs, le Maghreb refuse de rester en marge de l'écllosion d'une mondialisation des résistances et le fait savoir " L'échec des États de la région à réaliser l'unité du Maghreb et à résoudre les conflits régionaux nous place devant l'urgence de rechercher des alternatives afin de créer un espace maghrébin de paix, de prospérité et de démocratie ", soulignent les organisateurs. La mise en place des réseaux et d'alliances transversales a pour objectifs le dépassement des clivages nationaux, des pesanteurs étatiques et des entraves bureaucratiques⁽⁴⁶⁾.

Si l'existence de ces associations maghrébines en réseau est avérée. Pour autant leur rôle exact comme la mesure de leur poids réel restent inconnus. Le secteur est encore embryonnaire pour pouvoir être évalué. En réalité la question est de savoir comment passer du virtuel au réel, de la réflexion à la réalisation. Les Etats du Maghreb sont-ils disposés à laisser faire la société civile ? Les investisseurs, les hommes d'affaires, par exemple auront-ils la latitude de s'implanter dans le pays maghrébin de leur choix et de recruter librement les compétences ? Les exemples d'expulsions de travailleurs avec confiscation de biens et humiliations à chaque crise politique entre Etats voisins ne prêtent pas à l'optimisme (des ressortissants algériens, marocains, tunisiens et libyens légalement établis en ont fait les frais dans le passé).

Au terme de cette réflexion quelques idées se dégagent .La première concerne l'ambiguïté qui entoure le concept de société civile au Maghreb dont l'autonomie par rapport à l'Etat a été sacrifiée au profit d'une imbrication entre les deux sphères politique et sociétale. Amenant l'analyste à privilégié la notion opératoire pratique de la société civile réelle à l'orthodoxie conceptuelle. La deuxième idée concerne l'édification d'un Maghreb unitaire : vingt ans de tergiversation ont eu raison de l'UMA mais reste l'espoir d'une intégration par le bas grâce au mouvement associatif. Cette idée est tentante mais demeure à notre sens empreinte de beaucoup de nostalgie ; le patrimoine commun est désormais insuffisant pour construire l'avenir. Le Maghreb a évolué et s'est transformé. Depuis les indépendances des régimes politiques autoritaires se sont imposés dans les différents Etats et ont donné naissance à des "entités nationales "aux identités proches mais différenciées, jalouses de leurs acquis, intraverties et de plus en plus étanches aux voisins. Les régimes usant et abusant du sentiment national dopent les peuples et étouffent les voix discordantes .Les idées reçues et les clichés imprègnent les consciences collectives. Dans les moments de tension ou de crise entre deux ou plusieurs capitales l'indifférence devient hostilité et peut même se transformer en xénophobie, alimentée il est vrai, par de discours populistes pseudo patriotiques .Cette évolution prononcée vers les

particularismes nationaux trouvent son explication dans les raisons suivantes : le déficit démocratique et l'absence de contre-pouvoirs crédibles , une société souffrant de la pauvreté ,d'analphabétisme et d'un retard considérable dans les sciences et la technologie et économiquement des liens transversaux quasi inexistant ; les économies maghrébines sont tournées vers le Nord dans une relation de dépendance qui perdure. Le bilan de la société civile maghrébine (ou des sociétés civiles du Maghreb ?) quant à l'impact sur la construction maghrébine reste mitigé . Croire que la société civile peut réussir là où les organes étatiques ont échoué est une chimère. N'y a-t-il pas confusion sur leur rôle respectif ? La fonction de la société civile n'est pas la construction de l'ensemble régional qui demeure une prérogative politique relevant des autorités publiques. Les associations à caractère régional, les plus impliquées dans ce combat ne peuvent être que des forces de réflexion et de proposition. Des groupes de mobilisation, de pression d'anticipation et d'influence .Le reste tout le reste relève de la seule volonté des Etats et de leurs intérêts.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES:

1 – Boulares H., "l'UMA des Etats est en panne " entretien du 24 /1/2005 in site officiel de l'UMA

Sg.uma@maghrebarabe.org

2 - Dans les années 1990, Les USA à travers l'initiative Eizenstat et l'Europe avec le processus de Barcelone ont tenté d'insuffler une dynamique au processus de construction maghrébine. Le patron du FMI Dominique Strauss-Kahn, en visite à la fin de l'année 2008 à Tripoli et Tunis, n'a pas manqué de presser les pays du Maghreb " à dépasser la question des conflits pour avancer dans l'intégration économique. L'Union économique (en Europe ndlr) s'est faite, souligne-t-il, avec des pays qui avaient fait la guerre longtemps et qui ont dépassé leurs différends politiques pour construire leur bien-être économique collectif. Au Maghreb, il y a beaucoup à faire, mais cette intégration pourrait se faire petit à petit pour permettre la création d'une grande puissance économique en commençant par la création d'un instrument financier à l'échelle du Maghreb". "C'est quand même pas compliqué de concevoir qu'ils s'appliquent à eux-mêmes les relations qu'ils ont avec les pays de l'Union européenne sur le commerce et la suppression des tarifs douaniers", a-t-il lancé lors d'une conférence de presse.

<http://www.casafree.com/modules/news/article.php?17/11/2008>

3 - voir Z Laidi " la société civile internationale existe-t elle ? Défaillances et Potentialités (Entretien) in CADRES CFDT, n°410-411. Juillet 2004, p 8

4 - cf. Foley M.W. & Edwards B., "The paradox of civil society "Journal of Democracy VIII (3) 1996)

5 - pour plus de précision lire Gellner E. cité par M. Camau " Sociétés civiles réelles et téléologie de la démocratisation" in Revue internationale de politique comparée, Vol. 9, n°2, 2002, p 218

6 – Lire Comaroff J. Comaroff J. "Civil society and the Political imagination in Africa: Critical Perspectives", Chicago, University of Chicago Press 1999;

- 7 - On ne peut citer tous les auteurs qui ont écrit sur le sujet, toutefois on doit mentionner le penseur italien A. Gramsci dont les travaux sont associés à la société civile. Il y voyait surtout le domaine de la culture et de l'idéologie. Il esquissa dans son approche de la question un distinguo entre l'hégémonie (basée sur le consentement) et la domination (basée sur la coercition)
- 8 - Cette notion ne fait pas l'unanimité elle fait l'objet de débat et controverse cf. Leca. J. "De la lumière sur la société civile " in Critique internationale, n° 21, 2003, pp62/70 qui donne une riche bibliographie sur la question
- 9 - *ibid.*, p 67
- 10- Fergusson A. " Essai sur l'histoire de la société civile (1767) " (trad. Cl .Gautier), Paris, Puf 1992.
- 11 – Cf. Kaldor M. " L'idée de société civile mondiale "in Recherches sociologiques et anthropologiques n° 1, 2007, p 92 ; qui précise que ce concept a été utilisé sur deux continents différents pour lutter contre des régimes oppressifs sans communication à ce sujet entre eux
- 12 - voir Camau M. *op. cit.* p 220
- 13 - Diamond L. "Rethinking civil society, Journal of Democracy, V 3 1994 in M. Camau *ibid.* p 220.
- 14 - cf. Laidi Z.; *op. Cit.*, pp 9-11. En réalité, la société civile et l'État s'entremêlent. Peu d'activités humaines échappent aux règlements ou aux subventions de l'État (les familles, par exemple, jouissent d'exemptions fiscales ou de garderies subventionnées) B .Lacroix écrit "l'Etat propose, incite, invite, négocie, consulte, conclut et marchandise en permanence, explicitement ou implicitement accords ou compromis. Ce qui prouve qu'il est inextricablement encastré dans la société. " In Grawitz et M. et Leca J. *Traité de Sciences politiques* Puf, 1985, t.1, pp 475/476. Néanmoins, même si elles sont parfois difficiles à discriminer, ces deux réalités gagnent à être distinguées.
- 15 - Chevrier: M. " [La société civile, l'État subsidiaire et la responsabilité civique au Québec](#)".
- 16 - Cf. Le nouvel évolutionnisme in "Letters from prison and other Essays, " University of California Press, pp135-149
- 17 - voir Kaldor M. *op. Cit.* pp93-94
- 18 - Leca J. *op. Cit.* p 63
- 19 – *Ibid* "C'est contradictoire mais qui s'en avise ? Précise-t-il
- 20 – El Amouri H., " Les sociétés civiles au Maghreb ou le bon usage de la modernité". In *Revue Eurorient*. Septembre 1997. N°1 cité par Martin Vielajus "L'ambiguïté du concept de société civile face au passé politique et religieux du Maghreb", mai 2001, institut de recherche et débat sur la gouvernance <http://www.institut-gouvernance.org/fr/document/fiche-document-46.htm>
- 21 - En référence en particulier aux auteurs qu'on surnomme post modernes, qui estiment que les mouvements religieux et ethniques qui se sont multipliés ces dernières décennies constituent une composante importante de la société civile, dont même les variantes les plus extrémistes devraient être intégré à la société civile voir P. Chatterjee "On Civil and Political Society in Postcolonial Democracies " in S. Kaviraj, S. Khilnani, Eds., *Civil society: History and possibilities*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001, pp. 165/178

22 - Leca J. op. Cit. p 67 qui relève à juste titre que les membres intellectuels des mouvements islamistes font de leur mieux pour se démarquer de la société civile occidentale.

23 – voir Leca. J., “ La démocratisation dans le Monde arabe : incertitude, vulnérabilité et légitimité “in Salamé .Gh, (éd).Démocratie sans démocrates .Politiques d'ouvertures dans le Monde arabe et islamique, Paris, Fayard, 1994, pp 44/56

24 - Ibrahim S.E “Civil society and prospect for democratization in the Arab world“, in Norton A.R. Ed., “Civil Society in the Middle East“, vol. I., Leiden, EJ Brill.1995

25 - SAYID S M., « Culture de la relation entre le civil et le politique dans les organisations non gouvernementales (ONG) », in S. Ben Nefissa et alii, dirs, ONG et gouvernance dans le monde arabe, Paris, Karthala. 2003

26 - À propos de la question de l'existence de la société civile au Proche Orient voir Norton AR. in Norton A.R. op. Cit. «Introduction»

27 - Bayard, JF. « La revanche des sociétés africaines » in la revue Politique Africaine. septembre 1983

28 – Voir à ce propos : Otayek R., “ Identité et démocratie dans un monde global“.Paris, Presses de Sciences Po, 2000, p. 121-129

29 - Ben Néfissa, S., “ ONG et gouvernance dans le monde arabe : l'enjeu démocratique “, Le Caire, CEDEJ, Etudes et documents, n°10, 2003. (En ligne)

30 – selon Alexander JC., (ed.),“ Real Civil Societies, Dilemmas of Institutionnalization “, London, Sage publication, 1998, qui entend par là l'étude des pratiques et des manières d'agir plus que l'improbable décalque du modèle d'origine

31 – La liaison entre associations civiles et apprentissage de la démocratie ou plus largement participation à la vie de la Cité n'est pas nouvelle. Tocqueville a jadis montré que “ les associations civiles “ confèrent “à leur insu même“ aux hommes qui s'unissent dans de petites affaires communes la faculté de poursuivre en commun les grandes “in de Tocqueville A. “De la démocratie en Amérique “, Garnier-Flammarion, Vol. 2, 1981, pp.147/152

32 – A l'occasion du 20ème anniversaire de la création de l'UMA son secrétaire général dans un communiqué rendu public “appelle les citoyens du Maghreb à s'investir dans le processus d'édification du Maghreb arabe “, alors que le secrétaire général du conseil consultatif de l'Organisation souligne que « la consolidation de la coopération ne relève pas de la seule responsabilité des gouvernements. Elle est l'affaire de tous et en particulier celle des organisations de la société civile“ .in El Moudjahid quotidien algérien du 18 février 2009

33 – lire entretien avec Boulares H., 2005, op. Cit. O n rappelle néanmoins que sur les 37 accords et conventions maghrébins signés, aucune n'a connu un début d'application sur le terrain ,miné par un environnement protectionniste . Le Maghreb bat actuellement tous les records d'incohérence en matière d'échanges entre ses cinq pays et les chiffres le disent d'une manière tout à fait crue. Car, alors que les échanges intra européens culminent à 60%, que ceux de l'ALENA se montent à 56% et que même ceux de l'ASEAN atteignent les 23%.

Les échangeant inter maghrébins peinent varient entre 2% ET 4% selon les sources. Le Fonds monétaire international (FMI) a, dans son rapport 2006 sur " Perspectives économiques en Asie centrale et au Moyen-Orient " indiqué que sur un total de 137,1 milliards de dollars d'échanges commerciaux, seulement 2% de ce montant

sont échangés entre les cinq pays du Maghreb (l'Algérie, la Libye, la Tunisie, le Maroc et la Mauritanie) contre 66% avec l'Union européenne, 13% avec le reste des pays industrialisés et 19% avec d'autres pays. La création de la Banque maghrébine d'investissement et de commerce extérieur, considérée comme " vecteur primordial pour simuler les échanges et les activités corollaires ", annoncée comme imminente depuis 1991 est toujours au stade du projet .in El Watan quotidien algérien du 16/9/2007 et 20/202009

34 - Quatre étapes ont été définies lors de la création de l'UMA en 1989 :

1) mise sur pied d'une zone de libre échange par le démantèlement des barrières tarifaires et non tarifaires; 2) La formation d'une union douanière; 3) la mise en place d'une monnaie unique pour développer et consolider le commerce intra maghrébin , prélude à la formation d'un marché commun avant 2000; enfin 4) l'unification et l'harmonisation des plans politique de développement des États, qui déboucherait sur l'union économique avec la libéralisation totale des échanges des biens ,des capitaux et des services et bien entendu des personnes.

35 – Lire à ce sujet document intitulé “ (Re) penser l'articulation Etat- Société civile “ in C:\Documents and Settings\ABCD\Bureau\maghreb 18.htm

36 – Les chiffres concernant le nombre d'associations sont très disparates allant de plusieurs centaines à plusieurs milliers, selon les sources, pour les cinq pays du Maghreb. Elles semblent plus nombreuses et plus actives au Maghreb central (Maroc, Algérie, Tunisie) qu'en Libye et en Mauritanie. Voir Ben Nefissa S. Op. Cit. ,pp26 /28

37 – Ryfman Ph. “Les ONG, acteurs controversés des relations internationales “ in Questions internationales n°19, mai- juin 2006, pp 99-108

38 – voir Denoex G. et Gateau L. “L'essor des associations au Maroc : à la recherche de la citoyenneté “ in Monde arabe : Maghreb –Machrek, n°150,1995, pp 19 /39 qui proposent une classification pour le Maroc que nous utiliserons pour le Maghreb. Et Denoex G. “ Promouvoir la démocratie et la gouvernance dans les pays arabes : Les options stratégiques des bailleurs de fonds “, in S. Ben Nefissa et autres i, dirs, ONG et gouvernance dans le monde arabe, Paris, Karthala.2003

39- À travers le monde, en 2004, 565 ONG ont travaillé régulièrement avec le HCR, in Ryfman op. Cit. p 103

40 – celles qui activistent sur ce terrain en Algérie , s'occupent particulièrement, des camps sahraouis à Tindouf ou bien interviennent lors des déplacements de population en cas de conflit (Touaregs fuyant les zones de combat) et lors des séismes et autres calamités naturelles qui frappent la région

41 – Pour plus de précision sur le thème voir Ryfman Ph. “Les ONG “, coll.Repères, La Découverte ,Paris 2004

42 – cf. les actions menées à propos de l'abrogation des codes de la famille algérien et de la moudawama marocaine, et la révision des codes de la nationalité des pays maghrébins à l'exception de la Libye Actuellement une campagne de sensibilisation est menée pour revoir la législation sur l'héritage voir.

43- voir Ghandour A. “, Jihad humanitaire .Enquête sur les ONG islamiques“, Flammarion, Paris ,2002.

44- Pour une analyse très fine du rôle d'internet dans la naissance et le développement de la nouvelle militance internationale lire Granjon F., “L'Internet

militant “ éd. Apogée ,2001. Concernant le Maghreb, Théodore Ahlers, Directeur du Département Maghreb, a souligné lors d'une table ronde organisée conjointement avec la Banque africaine de développement (BAD) que « la Banque mondiale est prête à apporter son appui aux travaux du réseau maghrébin émergent et à faciliter la mise en oeuvre de réformes clés pouvant aboutir à une plus grande intégration régionale et prospérité ». Cette disponibilité est partagée par de nombreux partenaires du développement cf. www.worldbank.org/table-ronde-maghreb

45 – L'intégration maghrébine suscite beaucoup d'intérêt chez les internautes maghrébins Des initiatives dans ce sens voient le jour. On peut citer pour illustration : Le Réseau pour la construction du Maghreb (RECOMAG) ou la relance par le bas du projet maghrébin crée en juillet 2005 in C:\Documents and Settings\ABCD\Bureau\CHARTRE RECOMAG.htm.

46 – Pour sa création le FSM a bénéficié de l'appui et de l'expérience des mouvements sociaux altermondialistes voir en annexe “La charte sociale maghrébine “ Cette naissance fut difficile en raison des interventions des pouvoirs publics de chacun des 5 pays et du déficit démocratique et les dissensions qu'il suscite entre les associations d'un même pays et de pays voisins cf. à ce sujet le quotidien algérien El Watan du 10 juin 2007 et 29 juillet 2008.